




Informations de base	
<p>2007/0184(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	Procédure terminée
<p>Contrôle des transports de marchandises dangereuses par route: compétences d'exécution de la Commission</p> <p>Modification Directive 95/50/EC 1993/0487(SYN)</p> <p>Subject</p> <p>3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		LIBERADZKI Bogusław (PSE)	09/10/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2866	2008-05-14
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Energie et transports		BARROT Jacques	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/09/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0509 	Résumé
24/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
18/12/2007	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
19/12/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0506/2007	
15/01/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0002/2008	Résumé
15/01/2008	Résultat du vote au parlement		
14/05/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
17/06/2008	Signature de l'acte final		

17/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0184(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification Directive 95/50/EC 1993/0487(SYN)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 071
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/6/53015

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE396.503	24/10/2007	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0506/2007	19/12/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0002/2008	15/01/2008	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final		03617/2008/LEX	17/06/2008	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(2007)0509 	11/09/2007	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1453/2007	24/10/2007	

Informations complémentaires		

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 2008/0054 JO L 162 21.06.2008, p. 0011	Résumé

Contrôle des transports de marchandises dangereuses par route: compétences d'exécution de la Commission

2007/0184(COD) - 17/06/2008 - Acte final

OBJECTIF : modifier la directive 95/50/CE en vue d'y introduire une référence à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle (comitologie).

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2008/54/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 95/50/CE du Conseil concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.

CONTENU : la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE du Conseil (voir [CNS/2002/0298](#)). La décision modifiée introduit une nouvelle procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels. Cette procédure permet au législateur de s'opposer à l'adoption d'un projet de mesures « quasi législatives » visant à exécuter un acte adopté selon la procédure de codécision

En ce qui concerne la directive 95/50/CE, il convient en particulier d'habiliter la Commission à adapter les annexes au progrès scientifique et technique. Ces mesures ayant une portée générale et ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels de la directive, elles doivent être arrêtées selon la nouvelle la procédure de réglementation avec contrôle. La directive 95/50/CE est donc modifiée en ce sens en ce qui concerne les procédures de comité.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 10/04/2008.

Contrôle des transports de marchandises dangereuses par route: compétences d'exécution de la Commission

2007/0184(COD) - 11/09/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier la directive 95/50/CE en vue d'y introduire une référence à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle (comitologie).

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la directive 95/50/CE concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route prévoit que certaines mesures doivent être adoptées conformément à la décision 1999/468/CE fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie).

En ce qui concerne la directive 95/50/CE, il convient en particulier d'habiliter la Commission à adapter les annexes au progrès scientifique et technique. Ces mesures ayant une portée générale et ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels de la directive, elles doivent être arrêtées selon la nouvelle la procédure de réglementation avec contrôle. Il est donc proposé de modifier la directive 95/50/CE en ce qui concerne les procédures de comité.

Contrôle des transports de marchandises dangereuses par route: compétences d'exécution de la Commission

2007/0184(COD) - 15/01/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 647 voix pour, 15 contre et 5 abstentions, une résolution législative basée sur le rapport de M. Bogusław **LIBERADZKI** (PSE, PL) approuvant, sans l'amender, la proposition de directive modifiant la directive 95/50/CE, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie).